

Micro-crèche
Méli Mélou

Porte de Savoie
Les Marches

Projet d'établissement

(02/01/2023)

Ouverture dernier trimestre 2023



Qu'il est doux de grandir parmi nous

Table des matières

Tables des illustrations.....	3
Textes réglementaires.....	4
Introduction.....	6
1 Présentation de la structure.....	7
2 Projet éducatif.....	8
2.1 L'accueil.....	8
2.1.1 L'arrivée de l'enfant.....	8
2.1.2 Période d'adaptation « type » sur une semaine avec possibilité d'ajustements en fonction des réactions de l'enfant.....	9
2.1.3 L'accueil au quotidien.....	9
2.2 Le soin.....	10
2.2.1 Les soins corporels.....	10
2.2.2 Le change et la propreté.....	10
2.2.3 Les besoins alimentaires.....	11
2.2.4 Le sommeil.....	12
2.3 Le développement.....	13
2.3.1 La verbalisation.....	13
2.3.2 L'autonomie.....	13
2.4 L'éveil.....	13
2.5 Le bien être.....	14
3 Projet social.....	14
3.1 Intégration dans l'environnement social.....	14
3.2 Modalité d'accueil des familles en situation d'insertion.....	15
3.3 Prestations d'accueil proposées.....	15
3.4 Accueil des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique.....	16
3.5 Compétences professionnelles mobilisées.....	17
3.6 Place des familles et participation à la vie de l'établissement.....	18
3.7 Organismes extérieurs.....	19
4 Projet pédagogique.....	20
4.1 Autonomie par le jeu.....	21
4.2 Autonomie au quotidien.....	21
4.3 Activités proposées aux différents âges.....	21
4.4 L'intergénérationnel en partenariat avec le Foyer Notre Dame.....	22
4.5 Une démarche écoresponsable.....	23
4.6 La crèche en extérieur.....	24
4.7 La langue des signes bébé.....	24
4.8 Accueil des stagiaire CAP petite enfance et apprentis auxiliaire de puériculture.....	25

Conclusion..... 26

Tables des illustrations

Figure 1 : micro crèche Méli Mélou 7
Figure 2 : micro crèche Méli Mélou 7
Figure 3 : Localisation du Foyer Notre Dame les Marches..... 15

Textes réglementaires

Article R2324-29

Modifié par Décret n°2010-613 du 7 juin 2010 - art. 11

Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui comprend les éléments suivants :

1° Un projet éducatif précisant les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants ;

2° Un projet social, précisant notamment les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu par le dernier alinéa de l'article L. 214-2 et de l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles ;

3° Les prestations d'accueil proposées, en précisant notamment les durées et les rythmes d'accueil ;

4° Le cas échéant, les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ;

5° La présentation des compétences professionnelles mobilisées ;

6° Pour les services d'accueil familial, les modalités de formation continue des assistantes maternelles, du soutien professionnel qui leur est apporté et du suivi des enfants au domicile de celles-ci ;

7° La définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service ;

8° Les modalités des relations avec les organismes extérieurs.

Article L214-2

Il peut être établi, dans toutes les communes, un schéma pluriannuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de six ans. Ce schéma, élaboré en concertation avec les associations et organismes concernés sur les orientations générales, adopté par le conseil municipal :

1° Fait l'inventaire des équipements, services et modes d'accueil de toute nature existant pour l'accueil des enfants de moins de six ans, y compris les places d'école maternelle ;

2° Recense l'état et la nature des besoins en ce domaine pour sa durée d'application ;

3° Précise les perspectives de développement ou de redéploiement des équipements et services pour la petite enfance qui apparaissent nécessaires, ainsi que le calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées par la commune.

Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources.

Article L214-7

Modifié par LOI n°2014-873 du 4 août 2014 - art. 30

Le projet d'établissement et le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique, prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mentionnée au 3° de l'article L. 531-1 du code de la sécurité sociale, et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Un décret définit les modalités d'application du présent article.

Introduction

Infirmière puéricultrice, je suis gérante directrice et référente santé de la micro-crèche Méli Mélou à Montmélián ; mon associée Nathalie Favier aide-soignante est l'intendante de la structure.

Fortes de nos expériences et potentiels acquis depuis ces 2 dernières années au sein de notre micro-crèche et ne pouvant répondre aux nombreuses demandes d'inscription nous avons à cœur de travailler à nouveau ensemble à l'élaboration d'une seconde structure. Une micro-crèche intergénérationnelle installée au sein même de l'EHPAD le Foyer Notre Dame aux Marches. En effet nous sommes convaincues des bienfaits du lien intergénérationnel pour les enfants, les résidents et la société.

« Créer de la joie et du lien social : permettre aux enfants de bien grandir et aux seniors de mieux vieillir. »

Le projet d'établissement de la micro-crèche Méli Mélou, que je présente ci-dessous, s'inscrit dans une politique globale de prévention et de protection du jeune enfant. Il vise à favoriser l'épanouissement psychomoteur, affectif et intellectuel de celui-ci : faire du séjour de l'enfant au sein de la structure une expérience positive sur laquelle il peut se construire.

Ce projet s'inscrit également dans une démarche écoresponsable. La nature au plus près des enfants afin d'éveiller leur conscience écologique.

Le principe du projet d'établissement est de proposer une structure permettant de répondre à des besoins en accueil variés (réguliers, occasionnels, temps plein et temps partiel) pour un large public d'enfants âgés de 10 semaines jusqu'à 3 ans, l'entrée en maternelle.

Le projet d'établissement est un outil de travail pour la pratique professionnelle spécifique à la Petite Enfance, qui sert de base et donne du sens aux actions professionnelles. Il est consultable par tous afin de prendre connaissance des orientations sur lesquelles les professionnels travaillent et accueillent les enfants. Ce projet sera retravaillé et approfondi avec l'équipe, le référent technique et les gérantes.

Ce projet d'établissement sera utilisé par l'équipe comme support de travail commun. Ces écrits garantissent ainsi aux enfants de la micro-crèche, un accueil de qualité qui a pour objectif le bien-être des enfants.

1 Présentation de la structure

Douze enfants sont accueillis chaque jour, à temps plein ou temps partiel, en fonction des places disponibles, pendant les heures d'ouvertures de la crèche. Ils sont âgés de 10 semaines à l'entrée à la maternelle.

La micro crèche se situe au RDC du foyer Notre Dame les Marches. Le local a une superficie de 174 m² comprenant une zone d'accueil pour les familles et une entrée réservée aux résidents de la maison de retraite, un lieu de vie, une salle de motricité, une salle du personnel, une buanderie, une cuisine, deux dortoirs, un change, un bureau et un grand espace extérieur avec pelouse de 200 m² et un local poussette.



Figure 1 : micro crèche Méli Mélou



Figure 2 : micro crèche Méli Mélou

L'amplitude horaire de la crèche s'étend de 7h à 18h30 du lundi au vendredi inclus, à l'exception des jours fériés, des cinq semaines de fermetures annuelles et des 3 journées pédagogiques par an pour former le personnel.

Aujourd'hui, les micro-crèches sont, en plus, d'être un mode de garde à part entière, un lieu d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants. Il est nécessaire de prendre en compte l'environnement dans lequel évolue l'enfant : sa famille, son lieu de vie à la crèche, sa place dans le groupe et le groupe lui-même. Le projet s'articule autour de différents objectifs :

- accueillir l'enfant dans le groupe, l'accompagner dans sa découverte du monde ;
- accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie, en partenariat étroit avec la famille ;
- assurer sa sécurité physique et affective ;
- créer une relation de confiance avec la famille.

Ces objectifs font l'objet d'un travail en équipe constant pour assurer un accueil de qualité de l'enfant et de sa famille. L'équipe mettra en œuvre les moyens matériels, spatiaux, éducatifs et pédagogiques nécessaires pour atteindre ces objectifs.

2 Projet éducatif

Notre souhait est de permettre à chaque enfant de pouvoir intégrer un autre lieu que la maison pour découvrir la collectivité en évitant une rupture trop brutale avec le milieu familial.

La micro-crèche permet un accueil collectif personnalisé. L'enfant est encadré par une professionnelle en petit groupe dans un cadre collectif.

Une confiance mutuelle parents/professionnels est nécessaire au fonctionnement harmonieux de la structure. Pour cela nous insistons sur l'importance de la communication, l'échange, la rencontre, la collaboration, l'écoute, le respect du lieu et des personnes présentes.

Le projet éducatif se déroule autour de 5 axes qui seront détaillés ci-dessous :

- 1- L'ACCUEIL ;
- 2- LE SOIN ;
- 3- LE DEVELOPPEMENT ;
- 4- L'EVEIL ;
- 5- LE BIEN ETRE.

2.1 L'accueil

2.1.1 L'arrivée de l'enfant

L'accueil de l'enfant et de ses parents au sein de la structure est important. En effet, il s'agit d'un moment crucial : pour le parent, qui peut se sentir inquiet, culpabilisé par l'obligation de laisser son enfant ; et pour l'enfant, pour qui ce changement est vécu comme une rupture affective et sociale.

Notre rôle est de soutenir, d'accompagner l'enfant et ses parents lors de la séparation et d'établir une relation de confiance.

L'entretien d'accueil permet une meilleure connaissance des habitudes de vie et de la relation parent/enfant. Il est l'occasion de présenter la vie à la crèche, de faire visiter les locaux, de présenter l'équipe et les copains, les jouets... En outre, il est important d'avoir préparé l'entrée en faisant une place à l'enfant : porte manteau, casier, fiche de transmission...

Une période d'adaptation est indispensable afin de mettre en place une séparation progressive personnalisée pour acclimater l'enfant au rythme de la crèche. Elle permet aussi aux professionnels de connaître l'enfant. Une professionnelle se rendra disponible les premiers jours de présence de l'enfant de façon à ce qu'il ait un repère au départ, pour ensuite s'ouvrir à l'ensemble des professionnelles et du groupe d'enfants et leur être présenté.

2.1.2 Période d'adaptation « type » sur une semaine avec possibilité d'ajustements en fonction des réactions de l'enfant.

La semaine d'adaptation se déroule sur une période de 5 jours consécutifs, selon le schéma suivant :

- Lundi : l'enfant reste 1h accompagné de maman ou papa.
- Mardi : l'enfant reste 2h avec son parent, le personnel fait connaissance avec lui et propose une activité puis le parent s'absente 15 à 30 minutes.
- Mercredi : l'enfant reste une demi-journée et participe à un repas. Le parent s'absente entre 1h ou 2.
- Jeudi : l'enfant participe à une activité, au repas et au temps de repos. Le parent s'absente plus longtemps en fonction des réactions de l'enfant.
- Vendredi : une journée à la crèche sans les parents si l'enfant en est capable.

Durant cette étape clé, il est fondamental d'établir une relation de confiance avec l'enfant et sa famille, la période d'adaptation peut être plus ou moins longue et sera réajustée en fonction des besoins.

2.1.3 L'accueil au quotidien

La relation triangulaire parents/enfant/professionnels se joue chaque jour d'où l'importance des moments de transmission. Par ces échanges quotidiens les professionnels pourront apprécier, analyser le comportement de chaque enfant.

Par ailleurs, il nous semble important d'échanger avec les parents autour des difficultés ou des progrès de l'enfant afin d'ajuster notre accompagnement.

- Lors de l'accueil du matin, le professionnel se rendra disponible pour retranscrire les informations : s'informer du sommeil, de l'appétit, de l'humeur et de la santé de l'enfant. Ceci permettant la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et la continuité maison/crèche.
- Le professionnel écoutera les demandes particulières des parents et analysera si cette demande est compatible avec la vie en collectivité, de façon à rendre une réponse. En effet, respecter le rythme et les habitudes de l'enfant n'implique pas nécessairement que nous soyons en mesure de répondre à toutes les particularités. En outre, nous serons vigilants à ne pas se substituer aux parents qui restent les premiers acteurs de la vie de l'enfant.
- Les informations notées seront recueillies sur la fiche et/ou cahier de transmission puis partagées avec les autres professionnels du secteur.
- Le professionnel sera également là pour assurer la transition et accompagner l'enfant au milieu du groupe.

- Le professionnel veillera à verbaliser le moment du départ des parents et les émotions de l'enfant afin de l'aider à comprendre ce qui lui arrive. Les parents ne doivent pas partir sans dire au revoir. Le moment de l'au revoir signifie que l'on se retrouvera.
- En fin de journée, les parents apprécieront un compte-rendu de la manière dont se sera déroulée la journée de leur enfant. Il est important qu'ils nous perçoivent comme des partenaires actifs, attentifs au bien-être et à la bonne évolution de leur enfant afin d'instaurer un climat de confiance et de solidarité.
- Pour un bon déroulement de la journée : tant pour le bien-être des enfants et le respect de leurs activités, nous demanderons aux parents de respecter des plages horaires pour l'arrivée et le départ des enfants (cf. le règlement intérieur).

2.2 Le soin

2.2.1 Les soins corporels

Au même titre que se nourrir, dormir, respirer, l'hygiène corporelle fait partie des besoins vitaux et des gestes de la vie quotidienne.

L'aspect relationnel au cours des soins est prépondérant. L'enfant doit se sentir enveloppé et rassuré. C'est pourquoi, tout soin commence avec des mots dits à l'enfant sur ce qu'il va se passer.

L'organisation du temps de change doit permettre d'assurer la sécurité affective et physique du jeune enfant. Il est donc important de préparer le soin : recueillir les informations concernant l'enfant, sortir le matériel adéquat afin de ne pas morceler la prise en charge.

Le temps de change est un moment privilégié pour accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques : nommer les parties du corps, dire si c'est chaud, mouillé, etc.

Lorsque l'enfant marche nous l'inviterons à se rendre volontairement dans la salle de change. Nous le solliciterons pour qu'il participe à la préparation du matériel : sortir la couche du tiroir, prendre ses vêtements, se munir d'une serviette et d'un gant, grimper seul sur la table de change par l'escalier sécurisé...sous le regard bienveillant et la supervision de l'adulte. Tout ceci afin de favoriser l'autonomie de l'enfant.

2.2.2 Le change et la propreté

L'acquisition de la propreté est un élément essentiel du bien-être et de l'autonomie du jeune enfant. Cette dernière est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt).

Les professionnels tiendront compte de la maturité de l'enfant et favoriseront le dialogue auprès des parents demandeurs.

Le change des bébés est un moment de communication et d'échange individualisé privilégié, de bien-être, de plaisir partagé qui permet également à l'enfant de découvrir son corps. La professionnelle assure le change en douceur, en respectant les règles d'hygiène, l'intimité et la sécurité physique de l'enfant, elle sollicite sa participation autour du soin. C'est aussi l'occasion de prêter une attention particulière à d'autres besoins ou soins éventuels de l'enfant.

La professionnelle assure un climat de confiance, clé de la sécurité affective.

L'apprentissage du pot et des toilettes est progressif et géré en relation avec les parents :

- Lorsque les enfants portent encore une couche pendant la journée mais qu'ils commencent à être demandeur du pot, nous le leur proposons lors des temps de change et restons à l'écoute de leur demande. En revanche, nous ne les installons pas systématiquement sur le pot, ni à heures fixes.
- Quand ils ne portent plus de couches et qu'ils commencent à en faire la demande d'eux-mêmes, nous les accompagnons et les aidons à se déshabiller lorsqu'ils n'y parviennent pas seuls. Au début, des points de repères sont établis dans la journée : après le repas, après la sieste ; et puis, au fur et à mesure qu'ils deviennent autonomes, ils gèrent de plus en plus leurs allés et venus aux toilettes.

Lorsque la propreté est en cours d'acquisition, des incidents sont inévitables. Nous mettrons des mots sur ce qu'il vient de se produire et rappelons à l'enfant qu'il est important de demander à l'adulte lorsqu'il ressent l'envie d'aller aux toilettes.

2.2.3 Les besoins alimentaires

Manger est une fonction biologique et répond à trois impératifs : se nourrir, se socialiser et se faire plaisir. La conduite alimentaire et les choix de l'enfant se construisent par les parents, l'institution (crèche, école...) et l'environnement.

Nous travaillerons avec la cuisine centrale du Foyer Notre Dame en collaboration avec le chef cuisinier et notre diététicienne référente. La livraison des repas se fera quotidiennement en fin de matinée par liaison chaude. Le pain, la compote et les yaourts seront confectionnés au sein de la micro-crèche.

Nous respecterons les besoins alimentaires et nutritionnels du jeune enfant tout en suivant les recommandations du GEM-RCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition).

En cas de régimes alimentaire particulier (allergie, intolérance, sans porc, etc.), nous mettrons en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec les familles, médecin traitant et la référente santé de la micro crèche.

Nous suivrons également l'évolution des introductions des aliments, qui reste sous la responsabilité des parents.

Nous réaliserons régulièrement en interne, de la pâtisserie avec la participation des enfants qui sera ensuite servi au goûter.

Nous tenons à créer un environnement paisible et une ambiance calme et conviviale pendant les repas, c'est un temps important à la crèche car il permet au groupe d'enfants de se retrouver. Dès que la météo le permettra les repas et goûter se dérouleront en extérieur.

Pendant ce moment de retrouvailles, quelques règles sont à respecter. Les enfants devront rester assis, parler doucement et comprendre que le repas est un moment où le jeu n'a pas sa place.

Préparer les enfants à venir à table est un passage important pour faire la transition entre une activité et un moment plus calme. Ainsi, nous mettrons en place des rituels :

- prévenir les enfants que nous allons nous mettre à table ;
- lavage des mains (se savonner, se rincer, s'essuyer) ;
- regroupement des enfants ;
- l'enfant prend son bavoir, son verre, ses couverts et son assiette ;
- l'enfant va s'asseoir autour de la table.

Le repas est un moment particulièrement privilégié pour les bébés. C'est pourquoi ils nous semblent important qu'ils boivent leurs biberons dans les bras afin de leur apporter une sécurité physique et affective.

Lorsqu'ils passeront à la diversification ils mangeront dans des transats, ceux qui se tiennent assis pourront manger sur des chaises. La diversification alimentaire commence à la maison car la micro crèche ne propose pas à l'enfant d'aliments inconnus. Nous mettrons en place un document d'introduction alimentaire que les familles renseigneront.

Lorsqu'un enfant commence à manger seul, le professionnel lui présentera deux cuillères afin que l'adulte puisse l'aider.

Les moyens et les plus grands, déjà plus autonomes, mangeront autour de tables favorisant la convivialité.

Lors du service nous présenterons et nommerons les aliments. Il nous semble important que les enfants goûtent à tout, l'adulte propose mais sans insister. On ne force jamais un enfant, on respecte ses goûts, son appétit, son rythme. Au déjeuner les enfants boivent que de l'eau.

Le repas doit rester un moment de plaisir et toute catastrophe (verre ou assiette renversés...) est dédramatisée.

La fin du repas se fait au rythme de chacun, cependant nous essayerons d'attendre que le plus grand nombre ait terminé pour leur laver les mains et la bouche, puis aller jouer.

2.2.4 Le sommeil

Le sommeil fait partie des besoins fondamentaux de l'être humain. Il participe à la régularité du rythme de vie de l'enfant, il est indispensable pour son développement harmonieux. Durant les périodes de sommeil l'enfant s'apaise, son sommeil est réparateur de la fatigue physique et psychique.

C'est pourquoi, nous lui attachons une grande importance.

Notre rôle :

- Respecter les rythmes de chaque enfant (vu en entretien d'accueil et aux transmissions).
- Adapter le couchage : lit à barreaux ou couchette, couvrir l'enfant lui donner son doudou...
- Dormir dehors dès que la météo le permet, toujours en accord avec les familles.
- Savoir reconnaître les signes annonciateurs du sommeil : bâillement, tête et paupières lourdes, yeux qui picotent, envie de s'allonger, désintérêt pour le jeu ou la conversation, l'enfant cherche à se faire câliner, pleure...
- Favoriser l'endormissement : lieu sécurisant, assurer le confort, connaissance des rituels d'endormissement, mise en place de temps calme.
- Détacher si besoin une professionnelle au moment de l'endormissement pour rassurer et empêcher que les enfants se réveillent mutuellement.
- Surveiller le réveil naturel de l'enfant.
- Noter les informations sur le cahier de transmission pour permettre d'évaluer la qualité du sommeil de l'enfant.

Pendant le temps de sommeil, le jeune enfant grandit, son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil.

En retour, un enfant reposé est plus à même de tirer bénéfice d'activité d'éveil et de découverte sensorielle.

2.3 Le développement

2.3.1 La verbalisation

Les professionnels cherchent à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit et à encourager l'enfant à exprimer ce qu'il ressent. La verbalisation permet au jeune enfant d'avoir une représentation sécurisante sur les événements abstraits ou incompris.

En outre, nous avons le souhait d'accompagner la parole à une certaine attitude et gestuelle. Nous nous mettrons à la hauteur de l'enfant pour nous adresser à lui et nous lui parlerons doucement et calmement. Nous nous efforcerons d'appeler l'enfant par son prénom, d'utiliser un vocabulaire adapté, de répéter tant que nécessaire, de formuler des actions précises et comprises par l'enfant, d'utiliser le « je » et le « tu » plutôt que le « on ».

Lorsqu'il sera nécessaire de remettre un cadre et ses limites, nous opterons pour une attitude plus ferme et sécurisante auprès de l'enfant.

2.3.2 L'autonomie

Elle se travaille tout au long de la journée, quel que soit l'âge de l'enfant. Il convient de solliciter l'enfant à faire seul. Devenir autonome, c'est être capable d'intérioriser des règles, des limites et des interdits afin que l'enfant se réalise pleinement pour son devenir. En effet, cela sécurise l'enfant et lui permet de grandir. Il est important que ces limites soient définies de façon cohérente par l'ensemble des professionnelles. Elles peuvent être différentes de celles posées par les parents.

Les temps forts du quotidien et les ateliers sont proposés de manière à développer l'autonomie du jeune enfant. La professionnelle se positionne à côté de l'enfant et le laisse prendre des initiatives, l'encourage et le guide. Elle permet à l'enfant de faire par lui-même tout en lui laissant le libre choix.

2.4 L'éveil

La crèche est un lieu où l'enfant peut inventer des activités variées lui permettant de faire différentes expériences, découvertes et s'ouvrir sur le monde qui l'entoure (cf. chapitres la crèche en extérieure et les ateliers intergénérationnels).

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de son individualité et personnalité. L'activité permet de comprendre le monde extérieur et de traduire ses émotions.

Toutes les actions de la journée sont sources d'activités. Par exemple : se laver les mains, manger, se déshabiller, ranger les jeux... Notre rôle est de mettre à disposition du jeune enfant des espaces lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire et de jouer (la pièce de vie, la salle de motricité et l'espace de vie extérieur).

2.5 Le bien être

Le bien-être des enfants et de manière plus large des parents et des membres de l'équipe doit être une priorité.

La mise en place d'une organisation simple et comprise par tous :

- les actions en faveur de la diminution du turn over et des arrêts maladies des salariés ;
- une communication et une écoute des besoins de chacun ;
- un accueil chaleureux « le sourire posture professionnelle » ;
- un aménagement adapté de la structure pour tous ;
- un environnement esthétique, chaleureux et écoresponsable ;
- un projet pédagogique riche et stimulant ;
- des actions pour susciter émerveillement, curiosité, rire et chaleur ;
- le vivre ensemble avec le Foyer Notre Dame ;
- le vivre dehors au plus près de la nature, la liberté ;
- la satisfaction des parents.

Toutes ces actions permettront d'instaurer un climat apaisé et de confiance entre les enfants, les parents et les professionnels.

Cette ambiance sera le moteur pour créer le bien être de l'enfant.

3 Projet social

3.1 Intégration dans l'environnement social

Notre objectif est de répondre aux besoins de modes d'accueil par une approche complémentaire à ceux déjà existants sur le territoire sélectionné.

Les familles accueillies proviendront de milieux socio-économiques et culturels différents : il sera donc impératif d'individualiser l'accueil des parents et de leur(s) enfant(s) dans le respect de chacun.

La micro-crèche est un lieu de mixité sociale et d'intégration pour l'enfant et sa famille. La structure sera ouverte à toutes les familles de la commune (dans la limite des places disponibles) et des communes aux alentours, quels que soient leurs revenus et leurs activités.

La micro-crèche Méli Mélou se situera dans la commune de Les Marches-Porte de Savoie :



Figure 3 : Localisation du Foyer Notre Dame les Marches

3.2 Modalité d'accueil des familles en situation d'insertion

Conformément à la réglementation en vigueur (article L214-2 et article L214-7 du code de la santé publique) la structure proposera aux familles en situation d'insertion sociale de bénéficier d'une place en crèche.

Ainsi 10% de la capacité d'accueil sera réservée en priorité à ces familles, soit 1 place. Les modalités d'inscriptions sont identiques aux autres familles.

Un effort financier sera réalisé par la structure pour permettre l'accueil effectif de la famille.

Pour un accueil régulier, un tarif social de 7€ par heure sera appliqué en lieu et place de la grille tarifaire.

Le coût net pour la famille après déduction de la PAJE et du crédit d'impôt sera ramené à 0.45€ par heure.

3.3 Prestations d'accueil proposées

La structure accueille les enfants âgés de 10 semaines à l'entrée en maternelle, en priorité les enfants non scolarisés, et dont les parents travaillent et/ou résident à Montmélian ou dans les villes limitrophes.

La capacité d'accueil maximale par établissement, selon l'habilitation de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), est de 12 enfants simultanément.

Les enfants confiés font l'objet d'un encadrement constant. Selon la réglementation en vigueur, celui-ci est exercé par une professionnelle pour 3 enfants présents et 2 professionnelles au-delà de 3 enfants accueillis. Au quotidien en dehors des temps du repas, l'encadrement est assuré par deux professionnelles minimum à chaque instant.

La structure assure un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence du lundi au vendredi de 7h à 18h30, sur la base de temps plein ou partiel, en fonction des besoins de chaque famille.

L'accueil régulier se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévu à l'avance et anticipé par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé sera établi avec la famille afin d'évaluer les besoins de garde de l'enfant et de définir la participation mensuelle. Cet accueil donne droit à une priorité d'accueil sur la micro-crèche.

L'accueil occasionnel est possible uniquement pour les familles déjà inscrites à la crèche et qui souhaitent ajouter des jours de garde non prévus au contrat. Cet accueil sera possible dans la limite des places disponibles.

L'accueil d'urgence correspond à des situations particulières et une priorité d'accueil sera évaluée par la responsable.

La structure est fermée 5 semaines par an en période de vacances scolaires : une semaine fin décembre, une semaine pendant les vacances de printemps et les trois premières semaines d'août.

La crèche sera également fermée les jours fériés sans que cela entraîne une déduction sur la facturation.

La crèche pourra être fermée un maximum de 6 jours par an, pour rénovation, petits travaux ou formation du personnel. Les dates pour ces journées de fermeture seront communiquées le plus tôt possible et elles ne seront pas déductibles de la facturation.

3.4 Accueil des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

Les enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis aux mêmes conditions que les autres enfants dès lors que leur handicap permette au personnel d'assurer l'encadrement des autres enfants.

Un protocole d'accueil individualisé (PAI) pourra être mis en place au cas par cas, en accord avec la famille, la puéricultrice (référente santé), le médecin traitant. Une pédagogie d'ouverture et de bienveillance de toutes les différences.

Grace au référent d'accueil, la famille sera accompagnée dans un projet ciblé et créé ensemble qui permettra de répondre aux besoins de l'enfant, aux impératifs familiaux et de prise en charge paramédicale. Le point de réflexion central sera l'intérêt et le bien-être de l'enfant mais aussi celui du groupe.

Cet accueil, personnalisé en fonction de la nature du handicap permettra à l'enfant de s'intégrer, lui aussi, à la collectivité.

Dans la mesure du possible, 10% à 20% de la capacité d'accueil, soit 1 à 2 places, seront réservées en priorité à un ou deux enfants présentant un handicap. La micro-crèche s'organisera avec la puéricultrice référente santé pour former le personnel.

3.5 Compétences professionnelles mobilisées

Nous nous devons de respecter quelques règles de déontologie.

- Nous sommes tenus par le secret professionnel : il couvre non seulement ce qui a été confié, mais aussi ce qui a été vu, lu, entendu, constaté ou compris. De plus le secret professionnel s'impose dans les conditions établies par la loi.
- L'équipe est garante du respect du projet pédagogique et du bon fonctionnement quotidien de la micro crèche. Elle s'assure que les besoins des enfants sont satisfaits et que les principes et valeurs énoncées plus haut sont respectés.

Les professionnels ont des compétences, des connaissances générales sur le jeune enfant, compte tenu de leur formation et de leur expérience.

- L'équipe se rencontre lors des réunions d'équipe et d'analyse de la pratique dans le but de faire une mise au point des projets d'équipe, veiller au bon fonctionnement, débloquer des situations difficiles... Cette réflexion commune permet d'instaurer une cohérence dans notre pratique auprès du groupe d'enfants.
- Respecter le rôle de chacune en fonction de sa profession et du profil de poste.
- Respecter l'éducation des parents, sans émettre de jugement de valeurs.

A- L'équipe de direction

Elles seront en charge de la gestion de la structure au sens large et travailleront en étroite collaboration pour veiller au bon fonctionnement de la miro-crèche et s'assurer que les objectifs du projet pédagogique et du projet éducatif soient bien mis en place.

1-La directrice

Puéricultrice diplômée d'état, gérante et référente santé, elle veille à la « santé financière » et au bon fonctionnement de ses structures, elle est garante de la sécurité des enfants, des familles et des salariés. Elle œuvre de concert avec la référente technique pour assurer l'épanouissement de l'enfant au quotidien.

Elle gère les ressources humaines et se charge de la stratégie de communication tout en cultivant un esprit d'innovation et de partenariat. A ce titre, elle sera garante du respect du projet d'établissement, du bien-être de l'enfant et du bon fonctionnement quotidien de ses micro-crèches.

En tant que référente santé, elle veille à la mise en place et à la compréhension des protocoles d'hygiène, santé et sécurité, elle rédige avec l'aide des médecins traitants et des familles les projets d'accueil individualisés et met en place les mesures nécessaires pour l'accueil inclusif.

2-L'intendante

Aide-soignante et gérante, elle assure l'intendance sur les 2 structures, elle réceptionne et contrôle les commandes, gère les stocks de couches jetables et lavables, les produits d'hygiène et d'entretien ainsi que toutes les fournitures dont les crèches ont besoin.

Elle coordonne les repas avec nos partenaires API pour Montmélian et la cuisine centrale pour Les Marches. Dans le respect des protocoles écoresponsables et des règles de sécurité et d'hygiène, elle est responsable de la confection sur place des yaourts, compotes, salades de fruits frais, pain, brioches et gâteaux. Elle s'occupe une fois par semaine pour chaque structure et en fonction du jour du marché, en collaboration avec notre diététicienne référente, de la confection d'un repas en rapport avec le thème du moment de l'équipe éducative.

Enfin, elle est garante avec la directrice du bon déroulement des ateliers intergénérationnels en partenariat avec l'EHPAD de Montmélian et Notre Dame les Marches.

3-La référente technique

Une éducatrice de jeunes enfants, référente technique à temps plein épaulera la directrice sur les 2 structures. Elle est garante d'une prestation de qualité auprès des enfants et de leurs parents, elle assurera l'encadrement et l'animation des équipes. Elle proposera des outils de communication adaptés aux besoins de l'équipe, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques de l'équipe. Elle régulera le travail hebdomadaire et s'assurera des tâches réalisées. Elle s'assurera que l'équipe travaille dans le respect du rythme de développement de l'enfant. Elle veillera à la bonne tenue des dossiers d'inscription et au suivi des vaccinations.

Elle sera un appui pour l'équipe et pour les parents. De par son expertise éducative, elle pourra conseiller, proposer, adapter les conduites éducatives, sans jamais juger. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, l'équipe éducative ne remettra jamais en cause ce point essentiel dans la relation équipe/parents. Elle sera l'interlocuteur privilégiée pour toute interrogation liée à la vie de l'enfant en crèche ou à la maison. Elle pourra mettre en place des réunions d'information ou des temps de partage entre parents et professionnels. Elle bénéficiera des conseils et de l'appui avisé de la directrice et référente santé de la micro crèche.

B- L'équipe éducative

Une auxiliaire de puériculture à temps plein et Deux CAP accompagnant éducatif petite enfance à temps plein, proposeront un accompagnement spécifique compte tenu de leurs compétences, de leurs connaissances générales sur la petite enfance et de leurs qualifications.

Les professionnels encadrants seront là pour répondre aux questionnements, inquiétudes, interrogations des parents. En cas de doute, l'équipe éducative s'attachera à renvoyer, si le besoin s'en fait sentir, les parents vers la référente technique et/ou la directrice, plus spécialisée dans les questions relatives à la petite enfance en ce qui concerne la psychologie, les étapes majeures du développement de l'enfant, les différents changements de rythme qui peuvent inquiéter les parents.

Les intervenants extérieurs professionnels de santé

L'équipe pourra également s'appuyer sur les compétences de professionnels non-salariés de la structure comme l'animatrice, les infirmières et le psychologue de la maison de retraite du Foyer Notre Dame pour les rencontres intergénérationnelles ; le chef cuisinier et la diététicienne référente pour l'élaboration des repas ainsi que de Carole aide-soignante et réflexologue plantaire qui intervient régulièrement au sein de nos structures. Enfin, nous aurons recours à l'analyse des pratiques professionnelles avec la psychologue du cabinet de la Citadelle de Montmélian.

Cette équipe externe assure une fonction support pour l'équipe de la crèche en partageant l'ensemble de leurs connaissances à travers des formations et des échanges réguliers.

3.6 Place des familles et participation à la vie de l'établissement

Lors de la préinscription, les parents seront invités à visiter la crèche, pendant la période d'adaptation de leur enfant leur présence sera essentielle. Par le biais de publications sur le compte Facebook, d'articles sur le site internet, de lettres et de panneaux d'informations, photos, expositions etc... nous souhaitons associer les parents à la vie de la crèche. Pour qu'ils se sentent résolument intégrés et, pour que cela fonctionne bien il faut que les parents aient confiance.

Pour favoriser le lien entre parents et parents/professionnelles, les participations actives seront largement encouragées : accompagnements aux sorties (pique-nique, marché, médiathèque...) décoration des locaux, rencontres intergénérationnelles, invitations aux festivités... Les événements marquants de l'année comme la fête de Noël, Halloween, Carnaval, fête de fin d'année scolaire... seront partagés avec les familles, ils permettent à tous de se réunir dans une ambiance festive, de partage et de convivialité.

Nous souhaitons que notre micro-crèche soit aussi un lieu de soutien à la parentalité, de partage, d'écoute, et de relais.

Les parents pourront trouver appui et conseil auprès de nos professionnels de la petite enfance.

Nous proposons la mise en place de moyens pour répondre à ces attentes et offrir aux parents la possibilité d'accompagner leurs enfants dans leurs premiers pas tout en maintenant le lien entre la maison et la crèche :

⇒ L'information : concernant la vie de l'enfant à la crèche à travers la fiche de transmission, outil de communication entre l'équipe et la famille (ex : besoins alimentaires, soins, jeux, activités, réactions particulières de l'enfant...). Par ailleurs, un planning hebdomadaire des activités pourra être consulté par les parents à l'entrée de la crèche.

⇒ La participation : des parents à la vie de la crèche leur donnant l'occasion de voir leur enfant évolué autrement que dans le cadre familial.

Les parents seront régulièrement invités à des ateliers mis en place par les équipes sous forme aussi de café parents (moments conviviaux organisés autour d'un café les samedis matins) en dehors des heures d'ouverture. L'objectif principal étant de créer du lien et de renforcer la relation de confiance.

Le jardin est un formidable espace convivial pour animer ces ateliers. Pour cela, nous organisons des goûters, des cafés, des apéros sur des thématiques variés, enfin le bureau de la directrice reste ouvert matin et soir.

S'ils le souhaitent (en accord avec l'équipe), ils pourront eux-mêmes organiser des ateliers (contes, chansons, peinture, psychomotricité, communication gestuelle, éveil musical.... La liste est longue !). Toute participation et toute personne motivée sera la bienvenue. Ces moments conviviaux permettront à chacun de faire connaissance.

⇒ Le suivi pédagogique : les parents seront conviés à deux rendez-vous dans l'année pour faire le point avec les professionnels sur l'adaptation de leur enfant (1^{ère} partie de l'année) et pour discuter des perspectives de l'année suivante (fin d'année).

3.7 Organismes extérieurs

La réussite de notre projet au quotidien repose tant sur la qualité que sur l'intérêt pédagogique des services offerts aux enfants.

Notre projet réside aussi dans les moyens mis en place pour faire bénéficier les enfants des ressources de l'environnement extérieur, et notamment concernant :

⇒ L'environnement proche : L'objectif est de permettre une découverte du milieu dans lequel l'enfant évolue, il pourra ainsi mettre en pratique ses compétences et en développer de nouvelles.

Il s'agit d'activités qui seront réalisées aux alentours de la crèche afin d'éveiller les enfants au monde extérieur.

Des sorties seront organisées :

- Au marché pour acheter nos fruits et légumes de saison.
- A l'école maternelle public de Crincaillé pour préparer la rentrée scolaire avec les plus grands (accueil dans la classe des premières années, 1 fois en fin d'année scolaire.
- A la boulangerie « Aux Délices des Marches » (dégustation, achat du pain pour le repas, confection des gâteaux...).
- Explorer tous les recoins fascinant de la nature dans le grand parc du Foyer Notre Dame, organiser des chasses aux trésors, des pique-nique au lac St André, visiter les vignes, aller à la ferme, se promener en forêt...

⇒ Les partenariats à développer : Les rencontres intergénérationnelles avec le Foyer Notre Dame, les ateliers d'éveil musical avec Etienne Dreuilhe responsable de Crescendo, la réflexologie plantaire avec Carole Ameline réflexologue.

1) Caisse d'allocations familiales

Les familles seront invitées à se rapprocher de la CAF pour toute démarche concernant la prise en charge financière de la micro crèche et le versement de la PAJE Complément de libre choix du mode de garde (CMG).

2) Protection maternelle et infantile

Les centres de PMI fournissent un accueil et des conseils pour les jeunes parents. Les familles seront aiguillées vers le centre le plus proche pour toute demande liée au développement de l'enfant, à la vaccination et aux maladies infantiles. La PMI aura un rôle, pour la micro crèche, de suivi, d'accompagnement et de contrôle.

4 Projet pédagogique

Dans cette partie, nous allons vous présenter dans les grandes lignes le projet pédagogique qui sera mis en place dans la micro-crèche. Afin de se positionner au plus près des besoins de l'enfant, des préoccupations éducatives des parents ou de l'équipe, le projet pédagogique n'est pas figé.

Il sera revu en détails avec l'équipe, la référente technique et la Directrice, il évoluera avec le temps, le personnel encadrant, les enfants accueillis.

Les équipes sont amenées à remettre régulièrement leurs pratiques en question.

La micro-crèche nous permet une prise en charge de chaque enfant en tant qu'individu à part entière, avec son histoire familiale et culturelle, son potentiel : rythme, besoins, compétences, possibilités, rituels, caractère, tempérament, degré de compréhension et d'acquisition.

Parce que les premières années de la vie de l'enfant sont les plus importantes (années formatrices et déterminantes pour le développement émotionnel et intellectuel), il s'agit avant tout pour l'équipe de préserver le bien-être de l'enfant afin qu'il puisse s'épanouir pleinement dans ce lieu collectif différent de la cellule familiale.

Les 3 objectifs fondamentaux du projet pédagogique :

Veiller à la santé, la sécurité et le bien-être des enfants en :

- aménageant un espace d'accueil sécurisant intérieur et extérieur;
- facilitant le repérage de l'enfant dans l'espace et le temps ;
- respectant le rythme de chaque enfant (sommeil, repas...).

Favoriser les premières séparations, la socialisation et l'éveil des enfants :

- l'apprentissage des règles de vie en collectivité ;
- accompagner progressivement l'enfant vers l'autonomie ;
- développer la dynamique de groupe avec des activités d'éveil, de motricité et de découverte ;
- grandir au contact de la nature pour évoluer en plein air ;
- créer du lien avec les ateliers intergénérationnels ;

Accompagner les parents dans leur mission éducative et leur permettre de concilier vie professionnelle et familiale par :

- un temps d'accueil et une écoute, adaptés aux besoins ;
- le maintien du lien parent-enfant à travers la parole échangée avec l'enfant ;
- des possibilités de rencontres entre les parents lors des réunions d'information et des moments festifs.

Les différents projets sont présentés dans les paragraphes suivants.

4.1 Autonomie par le jeu

Activités manuelles, transvasement, manipulation, éveil musical, lecture, jeux d'encastrement, jeux d'eau, dessin, psychomotricité...

Tous ces ateliers vont permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions, de laisser libre cours à leur imagination, d'acquérir une certaine autonomie, et ainsi apprendre à faire par eux-mêmes.

4.2 Autonomie au quotidien

Donner des repères et rituels : lavage des mains avant les repas, brossage des dents après le repas pour les plus grands, rangement des affaires lors des temps de change, des activités fixes avant des temps forts...

Habillage : Chaque enfant dispose d'un casier. Pour les plus grands nous faisons en sorte que ce dernier soi à leur disposition. Nous encourageons l'enfant à reconnaître ses affaires, apprendre à les ranger dans son casier. Nous avons le souhait de laisser faire seul l'enfant dès qu'il se sent prêt, sans le mettre en difficulté s'il n'y arrive pas.

Alimentation : Observer l'enfant pour reconnaître à quel moment il a le désir de manger seul, de boire au verre, même s'il ne maîtrise pas encore leurs gestes.

Pour les plus grands, nous les invitons à débarrasser leur assiette et couverts.

Propreté : Pas d'apprentissage forcé. Accès libre aux toilettes ou au pot à la demande de l'enfant.

4.3 Activités proposées aux différents âges

Pour les petits : Les tapis et autres coins douillets permettent aux jeunes enfants de se mouvoir à leurs rythmes. Les tapis d'éveil, mobiles et livres en tissus stimulent leurs sens et leur permettent de faire leurs premières expériences, accompagnées pas l'adulte.

Pour les moyens : Les enfants à cet âge sont curieux, déménagent leur espace. Ils explorent et expérimentent leur environnement au travers de jeux tenus à disposition de l'enfant. Ils choisissent librement leur support de jeu. Par ailleurs l'aménagement de l'espace permet aux enfants de passer librement et à leur rythme d'un jeu à un autre.

Pour les grands : des activités dites plus cadrées sont mises en place : pâte à modeler, peinture, jeux de transvasement. Celles-ci permettent à l'enfant d'expérimenter des matières et d'entretenir leur créativité.

Des activités seront à la disposition des enfants sous forme de petit plateau que l'enfant pourra aller chercher à tout moment pour satisfaire son besoin. Ces activités pourront être faites à la fois seul pour développer leur autonomie ou en groupe afin de favoriser l'apprentissage de la collectivité.

Par ailleurs, l'espace est aménagé de petits coins « jeux libres », parmi eux les jeux symboliques (coin cuisine, coin motricité) entretenant la créativité, l'imagination, les interactions, l'imitation et la communication verbale. Répartir les enfants en petits groupes facilite les contacts entre eux et leur donne la possibilité de choisir l'activité qu'ils souhaitent faire et de passer de l'une à l'autre.

Dans la salle de motricité, les enfants peuvent tourner, marcher, s'équilibrer, crier, rire Nos parcours de motricité sont adaptés aux capacités et compétences des enfants selon leur âge, il y a des montées des descentes, des marches, des toboggans, des ponts, des tunnels, des estrades... Ils expérimentent le plaisir de presser, pousser, tourner, se balancer, chuter, sauter, le plaisir d'entrer et de sortir, d'apparaître et de disparaître aux yeux des autres... ils expérimentent toutes sortes de mouvement avec consignes ou en toute liberté.

4.4 L'intergénérationnel en partenariat avec le Foyer Notre Dame

« Rompre la solitude des personnes âgées, tout en favorisant l'éveil des plus jeunes. »

C'est faire côtoyer des enfants de moins de 3 ans avec des seniors ayant souvent plus de 80 ans. L'objectif principal étant d'établir une complicité et une collaboration pour contribuer au bon vivre ensemble des habitants, nul n'est contraint de participer aux activités proposés, la bienveillance reste le maître mot.

L'intergénérationnel est placé au cœur de notre structure pour favoriser le lien entre enfants et seniors. Notre micro-crèche fait partie du même bâti que l'EHPAD mais reste néanmoins indépendante. Elle dispose de 2 entrées, une réservée aux enfants et les parents, l'autre pour les résidents du Foyer Notre Dame. Ces derniers pourront facilement venir partager au sein même de notre micro-crèche des moments d'échange et de convivialité. Nous privilégierons toujours des rencontres en petit comité pour que les résidents soient vraiment acteurs de ces temps-là, ils se sentiront valorisés avec une meilleure estime de soi-même sans être infantilisés.

Les ateliers intergénérationnels seront encadrés par les professionnels spécialisés et compétents respectivement rattachés à la crèche et à la maison de retraite afin d'associer au projet toutes les parties prenantes et, de prendre en compte les attentes et les contraintes potentielles, dans un souci de respect des rythmes et besoins de chacun.

Ainsi les activités se feront dans le cadre de projets réfléchis en équipe dans l'intérêt des résidents et des enfants. Un groupe de travail sera créé pour coordonner les équipes, la mise en place des temps partagés, trouver la bonne alchimie, les bonnes activités compatibles et bénéfiques entre les deux générations.

L'intergénérationnel c'est vouloir vivre et partager des moments et activités ensemble comme le jardinage, la cuisine, les pique-niques, les histoires, contes et comptines, les chasses aux trésors dans le parc, l'éveil musical, le chant, les ateliers coloriage, pâte à sel et pâte à modeler, la peinture etc. Toutes les rencontres pourront aussi bien se faire en extérieur afin de respecter au mieux les gestes barrières en période épidémique.

C'est organiser le temps d'une journée dans le parc de la résidence, les olympiades des seniors et des enfants avec au programme des épreuves partagées entre ainés et enfants : chamboule tout, parcours d'équilibre, parcours au sol, pêche aux canards, jeux de quilles et d'anneaux, courses « fauteuils contre poussettes » ...le tout dans une ambiance chaleureuse et bienveillante.

Enfin, c'est vouloir apporter la vie et du lien social aux seniors et donner l'opportunité aux enfants de développer une grande tolérance envers les personnes âgées.

En dehors de ces temps partagés, la crèche et l'EHPAD reprennent leur programme d'activités habituel, séparément. Ils constituent donc une sorte de parenthèse conviviale pour les petits et les seniors, dont les aspects bénéfiques sont à la fois nombreux et réciproques.

4.5 Une démarche écoresponsable

Méli Mélou est fortement engagé en faveur de la préservation de l'environnement, nous voulons sensibiliser les enfants à la nature et favoriser leur conscience écologique.

Notre engagement écologique et écoresponsable au quotidien passe par :

- 1- Une alimentation responsable : les repas sont cuisinés sur place au Foyer Notre Dame avec des produits de saison issus de l'agriculture biologique locale. Nous proposons une fois par semaine aux enfants un menu 100% végétarien. La crèche fait ses yaourts, son pain, brioche, gâteaux et sa compote avec les fruits achetés sur le marché du village.
- 2- Le nettoyage et la désinfection des jeux, jouets, mobiliers et des espaces : nous fabriquons nos propres produits ménagés avec des ingrédients respectueux de l'environnement : eau, sel et vinaigre.
- 3- L'utilisation des couches lavables pour réduire au maximum nos déchets.
- 4- Des habitudes écologiques : les gestes limitant la consommation des ressources (eau, énergie), le tri des poubelles, recycler composter, récupérer l'eau de pluie, une démarche zéro papier zéro plastique, une politique anti gaspi et récup pour les activités...
- 5- Une pédagogie qui éveille à la nature : réalisation de nombreuses activités grâce à la nature qui nous entoure ; le potager, le parcours sensoriel, jouer, bouger, sauter, patauger dans l'eau, l'installation des hamacs pour la sieste en extérieur, les repas dehors, la peinture et la pâte à modeler végétales, la palette musicale, les histoires sous les arbres, le tunnel des pneus et la cabane en palettes...etc.

Etre dans une dynamique de décélération avec les enfants, peu de jouets achetés, privilégier la récup' et jouer avec ce qui les entoure.

4.6 La crèche en extérieur

Pour que les enfants grandissent et s'éveillent au contact de la nature, ils ont un accès constant au jardin avec comme seule contrainte la météo et l'humeur du jour ! Le jardin, véritable pièce de vie, est aménagé afin de favoriser l'itinérance ludique, la vie en extérieur et la détente...

A l'extérieur, les enfants ont un comportement différent, ils ont davantage de liberté et d'autonomie qu'en intérieur, ils s'entraident entre eux et il y a moins de disputes. L'adulte est là pour garantir la sécurité des enfants, donner un cadre, des règles à respecter et un périmètre ou rester.

De plus, la qualité de l'air étant un sujet de préoccupation, en vivant dehors, le risque de contamination microbienne est bien moindre, ce qui permet aux enfants d'avoir un meilleur état de santé général.

Nous favorisons aussi la sieste en plein air qui est source de multiples bienfaits, elle permet aux enfants de s'endormir plus facilement et de se reposer plus longtemps. Le bruit du vent, des oiseaux, l'air frais et les odeurs améliorent la qualité de la sieste.

Nous pensons qu'au contact de la nature, les enfants vont améliorer leur santé physique, développer leur intelligence autant émotionnelle que cognitive et sensorielle. Ils développeront leur capacité motrice, leur créativité ainsi que leur imagination...en route pour la liberté et l'autonomie !

L'expérience avec la nature permettra aux enfants d'intégrer celle-ci dans leur propre identité et leur construction d'eux-mêmes. Nous voulons une éducation respectueuse de la nature et des êtres car les enfants seront les adultes de demain et ainsi sensibilisés, ils prendront en compte la nature qui les entoure dans leur propre choix de vie d'adulte, ils pourront ainsi agir pour la préservation de notre planète.

4.7 La langue des signes bébé

Nous pratiquons la langue des signes bébé auprès des enfants au quotidien. Cette méthode ne sera pas mise en place pour remplacer la parole mais pour la compléter. Les enfants qui ne parleront pas, ou qui ne le souhaiteront pas, pourront alors s'exprimer en signe. Nous introduisons les premiers signes chez les enfants dès 4 mois, à partir de 8 à 10 mois il sera en capacité de les reproduire. Cette méthode permet une communication interactive et limite les frustrations puisque l'enfant est en capacité d'exprimer un besoin, et nous d'y répondre de façon plus adaptée.

Nous l'utiliserons pour des mots simples et de tous les jours. Par exemple pour accompagner une histoire ou une chanson, dire bonjour, au revoir, manger, dormir, jouer, etc. Plus de 200 signes seront utilisés auprès des enfants.

Il sera proposé aux parents de participer et d'apprendre à signer, un livret avec les principaux signes utilisés sera mis à disposition des familles.

4.8 Accueil des stagiaire CAP petite enfance et apprentis auxiliaire de puériculture

Nous nous impliquons dans la formation des futurs professionnels de la petite enfance.

Nous accueillons tout au long de l'année sur des périodes de 4 à 8 semaines des stagiaires CAP AEPE (accompagnant éducatif petite enfance).

Nous accueillons également chaque année un apprenti(e) auxiliaire de puériculture.

Les stagiaires auront l'occasion d'assurer la prise en charge globale de l'enfant en coopération et validation de l'équipe professionnelle en place. Ils assureront aussi l'entretien des locaux, du linge et la préparation des repas.

Toujours en lien avec le projet de l'établissement, ils pourront proposer des activités d'éveil variées et adaptées à chacun.

Conclusion

Nous avons à cœur d'accueillir les enfants de la Communauté de Communes Cœur de Savoie Porte de Savoie, âgés de 10 semaines à 4 ans, dans un environnement rassurant et stimulant. Les enfants seront encadrés par des professionnels diplômés de la petite enfance qui mettront tout en œuvre pour répondre aux objectifs fixés au début de ce projet à savoir : ***le développement de l'enfant par l'autonomie, l'apprentissage et la découverte d'un accueil collectif de jeunes enfants.***

A travers ce projet, nous cherchons à favoriser une adaptation la plus douce possible pour l'enfant et ses parents, à accompagner au mieux chaque enfant dans sa particularité, sa singularité et sa quête d'autonomie.

Nous voulons que notre micro crèche Méli Mélou soit un lieu où les enfants peuvent évoluer en plein air, un lieu d'accueil sécurisant, bienveillant et respectueux.

A travers nos multiples actions et activités intergénérationnelles nous créons du lien et favorisons la complicité, la découverte, la rencontre, la confiance.

Avec la mise en place d'actions concrètes : repas bio, couches lavables, récup, grandir dehors... nous nous engageons en faveur de la préservation de l'environnement.

Enfin, notre travail ne pourra se faire efficacement sans une collaboration étroite avec les parents, le Foyer Notre Dame et une grande confiance.

L'ouverture de cette seconde micro-crèche intergénérationnelle et écoresponsable nous tient vraiment à cœur et représente la concrétisation d'un projet murement réfléchi, voulu, motivé et travaillé. Nous voulons offrir le meilleur pour les enfants et notre plus belle récompense est bien évidemment la joie et le sourire des enfants et de leurs parents !

Ce projet d'établissement sera utilisé par l'équipe comme support de travail commun et sera amené à évoluer au fur et à mesure des propositions et réflexions menés par l'ensemble des professionnels.

Ce projet est le garant de notre éthique professionnelle.